

REPONSE DE MONSIEUR PAUL GIACOBBI
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN BIANCUCCI
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

DEPOSEE LORS DE LA 4EME SESSION EXTRAORDINAIRE
23 ET 24 JUIN 2011

OBJET : Politique de Territorialisation

Monsieur le Conseiller,

Vous m'avez interrogé sur la stratégie de la Collectivité en matière de territorialisation.

Je vous remercie d'avoir rappelé l'historique des échanges qui se sont déjà déroulés au sein de cette Assemblée au sujet d'une politique de développement micro-régional.

Permettez-moi d'abord de préciser que des travaux de qualité ont été menés par les services de la Collectivité, depuis le débat d'orientations de 2005 et conformément à la délibération de l'Assemblée de Corse du 10 Avril 2006 approuvant la mise en place d'un dispositif d'ingénierie dans le cadre de la territorialisation des politiques de la CTC.

Il est regrettable que les documents élaborés dans ce cadre n'aient pas été transmis aux élus membres de cette Assemblée et je veillerai à ce qu'il en aille différemment à l'avenir.

Je vais tâcher de vous répondre point par point aux nombreuses questions que vous avez soulevées.

- **Sur le nombre de territoires définis** : le découpage retenu à l'heure actuelle par la Collectivité fait état de neuf territoires (correspondant plus ou moins aux « bassins de vie » définis par l'INSEE).

Il s'agit des territoires de :

- Balagne ;
- Castagniccia/ Mare e Monti ;
- Centre Corse ;
- Extrême-Sud/ Alta Rocca ;
- Ouest Corse ;
- Pays Ajaccien ;
- Pays bastiais ;
- Plaine Orientale ;
- Taravu/ Sartonais/ Valincu

- Concernant la prise en compte des besoins des territoires et les modalités d'association des acteurs de terrain :

Vous soulevez, à juste titre, la nécessité d'acceptation d'une politique territorialisée par les acteurs de terrains. C'est effectivement la première étape pour construire une action légitime et utile au niveau micro-régional. C'est pour cela que, dans un premier temps, des diagnostics territoriaux ont été élaborés.

Sur les neuf territoires de projet retenus par la CTC, huit à ce jour ont bénéficié, partiellement ou en totalité, d'un diagnostic territorial destiné à établir un état des lieux et une stratégie de développement mobilisant les acteurs locaux de chaque territoire. Des cabinets de consultants locaux et continentaux spécialisés ont accompagné cette démarche.

Afin d'aboutir à un diagnostic partagé, la consultation a été menée de la façon la plus large possible et sous diverses formes (réunions, entretiens individuels et collectifs, séminaires territoriaux).

Concernant le contenu des diagnostics et sur la base des premiers résultats, **3 sous-ensembles** ont émergés parmi les 9 territoires :

✓ Le premier est constitué naturellement par les « agglomérations » et les groupements de communes alentour (Pays Ajaccien et Pays Bastiais) ;

✓ Le Pays de Balagne et le territoire de l'Extrême-Sud, compte tenu de la croissance des activités portées par le dynamisme de l'activité touristique, constituent un ensemble aux fortes similitudes avec des menaces et des enjeux communs.

✓ Les autres territoires, constituant un troisième ensemble sont contraints, à des degrés divers, par une ruralité particulièrement marquée.

Dans un second temps, forte de ces diagnostics, la Collectivité a tâché d'organiser ses services pour être au plus près des territoires et au contact des acteurs locaux qui le font vivre (élus, mais aussi associations, établissements scolaires, entreprises).

Des animateurs territoriaux ont été installés et missionnés pour apporter le soutien de la Collectivité aux projets structurants des territoires, en apportant une aide assimilable à de l'ingénierie de projet sans abonder dans le sens d'une logique de guichet qui ne s'inscrit pas dans une dynamique le développement local.

En étant basés au cœur même des territoires, les animateurs territoriaux constituent le point d'entrée de la collectivité : ils reçoivent les porteurs de projets locaux, vont à la rencontre des institutionnels et s'efforcent de mesurer le plus justement possible les besoins des territoires. Ils permettent la circulation de l'information dans un sens ascendant et dans un sens descendant.

L'ensemble des maires et présidents d'intercommunalités ont été destinataires d'un courrier d'information à ce sujet et les coordonnées des animateurs territoriaux leur ont été communiquées.

- **Sur les options que vous présentez** (« maintien des cloisonnements » ou consécration de véritables « territoires de projets »), je serais tenté de vous répondre que les deux démarches appartiennent d'un même mouvement.

Il apparaît aujourd'hui prématuré de parler de territoires de projets dans l'approche de l'action de la Collectivité Territoriale de Corse. Il s'agit d'un but vers lequel il convient de tendre, parce que notre Région n'est pas uniforme et qu'il faut prendre en considération les spécificités des territoires qui la composent.

Pour autant, le territoire lui-même est déjà structuré. Des communes, des intercommunalités, les Conseils Généraux, des syndicats divers jouent, dans leur domaine de compétence, un rôle important. Il n'appartient pas à la Collectivité Territoriale de Corse de se substituer à leurs initiatives ni à leurs actions, mais bien de les accompagner, de veiller et de concourir, pour les projets qui présentent un intérêt local marqué et que l'on peut considérer comme structurants, à leur réalisation.

Il s'agit donc de tenir compte des acteurs locaux et de leur champ d'action mais d'être ambitieux dans l'encouragement des dynamiques transversales quand elles sont à l'œuvre et lorsqu'elles servent un intérêt local établi.

- **Sur le rôle des Conseils Généraux** : vous savez qu'une réforme territoriale concernera l'organisation administrative du territoire en 2014. La Commission des compétences législatives et réglementaires réfléchit à cette question de façon collégiale, en réunissant toutes les sensibilités politiques de notre Assemblée. Il ne m'appartient pas d'anticiper les résultats de leurs réflexions à l'heure actuelle.

Néanmoins, les compétences des Conseils Généraux sont importantes et les travaux menés pour renforcer la dimension territoriale de la politique de la Collectivité ne sauraient aboutir à la remise en cause de leur existence.

Si la simplification de la carte politico-administrative du territoire peut être appelée de nos vœux, elle soulève des enjeux plus globaux que la politique de territorialisation, qui ne permet pas d'y trouver toutes les réponses.

- **Enfin, je termine mon propos en répondant à votre question sur la stratégie, la méthodologie et le calendrier en matière de territorialisation.**

La politique de territorialisation, telle que je la conçois, est fondée sur un rapprochement des services de la Collectivité avec l'ensemble des acteurs locaux, afin que la prise en compte des besoins et les réponses apportées soient identiques en tous points du territoire insulaire.

L'action de la Collectivité doit être uniforme dans toutes les micro-régions. Mais la Collectivité doit prendre en compte les différences structurelles des territoires: c'est en ce sens que des diagnostics territoriaux ont été réalisés et qu'ils sont complétés chaque jour par l'action de proximité que mènent les animateurs territoriaux.

Une présentation des projets structurants par territoire vous sera communiquée avant la fin de l'année 2011. Nous pourrions saisir l'occasion pour organiser un « débat thématique » sur ce thème, que vous appelez de vos vœux et qui me paraît un format intéressant pour évoquer au sein de notre Assemblée une problématique importante comme peut l'être la politique de territorialisation.

Je vous remercie.